



Certif'Asso (septembre 2026)

Renommé Certif'Asso, le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGa) reste un pilier de la formation des bénévoles, qui leur permet d'appréhender les spécificités du secteur et facilite leur prise de responsabilité.

Comment favoriser la prise de responsabilités des bénévoles ? Le renouvellement des gouvernances associatives est un enjeu prégnant, ces dernières années ayant été marquées par des évolutions significatives de la sociologie du bénévolat en France, notamment en termes de pyramide des âges.

Dans ces conditions, la formation des bénévoles représente un levier d'engagement, permettant aux volontaires de gagner en confiance et en légitimité pour s'investir plus profondément dans la vie de leur association. Parmi les dispositifs initiés par l'État figurent notamment l'appel à projets annuel pour la formation des bénévoles financé par le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et le certificat de formation à la gestion associative (CFGa), renommé Certif'Asso à la rentrée 2025.

Initié en 2008¹, ce dispositif de formation est régulièrement salué pour sa pertinence, mais apparaît encore trop méconnu par le public qui pourrait en bénéficier.

Qu'est-ce que Certif'Asso ?

Certif'Asso est un certificat délivré après avoir suivi auprès d'un organisme habilité par l'État une formation théorique et pratique, dans l'objectif d'exercer des responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Depuis 2008, le dispositif propose une formation transversale qui permet de sortir des logiques de développement sectoriel et de s'approprier les spécificités associatives communes à tous les types d'activité.

Quel est le parcours de formation de Certif'Asso ?

Depuis septembre 2025, le parcours de formation Certif'Asso est désormais composé de 4 modules de tronc commun (20 heures de formation) et de 2 modules complémentaires au choix du participant (10 heures de formation) qui peuvent être assurés en présentiel, distanciel ou en auto-apprentissage.

Le volet de formation pratique est quant à lui ramené à 15 jours de mise en situation dans une association et sera même optionnel pour les bénévoles expérimentés, qui peuvent valider leurs acquis lors d'un entretien individuel avec le responsable pédagogique².

Le tronc commun de la formation théorique est composé de 5 modules :

- Comprendre le fait associatif : les bases essentielles ;
- Gouvernance et organisation : bien structurer son association ;
- Finances associatives : maîtriser le budget et diversifier ses ressources ;
- Mobiliser et animer les acteurs de l'association ;
- Compétence en matière de gestion de projet associatif : être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement.

Ce tronc commun est complété par 2 modules additionnels à choisir parmi les thèmes suivants :

- Réussir son projet associatif : de l'idée à l'action ;
- Communication et visibilité : faire rayonner son association ;
- Outils numériques et transition digitale ;
- Associations et transition écologique : agir pour un impact positif ;
- Dynamique collective et gestion des conflits ;
- Développement territorial et partenariats locaux ;
- Fonction employeur dans une association.

¹ Décret n° 2008-1013 du 1er octobre 2008, JO du 3

² Décret n° 2025-616 du 3 juill. 2025, JO du 4

En ce qui concerne la formation pratique, la mise en situation doit comprendre un travail de présentation de l'ensemble des activités de l'association, des rencontres avec les responsables de l'association pour définir le rôle de responsable associatif, une participation à la conduite d'un projet, à la tenue de réunions statutaires et à la gestion administrative ou financière de l'association.

Quels sont les organismes habilités à délivrer Certif'Asso ?

Retrouver la liste des organismes agréés pour suivre la formation Certif'Asso via ce lien : <https://associations.gouv.fr/certifasso>.

Les organismes délivrant la formation, désormais habilités pour une durée de trois ans. Lorsqu'ils exercent leur activité sous statut associatif, ils doivent également souscrire au contrat d'engagement républicain et peuvent bénéficier des financements du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), y compris pour le secteur des activités physiques et sportives³.

Quels sont les bénéfices de Certif'Asso ?

Une étude publiée en 2024 par les services des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES), dévoile l'utilité de ce certificat « unanimement considéré comme très pertinent pour la montée en compétence de (futurs) dirigeants » et répondant « à un besoin de formation et d'accompagnement pour ces bénévoles ». Elle souligne une transversalité des enseignements qui « permet de sortir des logiques de développement sectoriel » et les bénéfices liés à la diversité des participants, « considérée comme une véritable plus-value »⁴.

Les résultats complets de cette étude, publiés par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEVPA), confirment ce constat, tout en notant que le dispositif est sous mobilisé. Sur l'année 2023, on compte 990 inscriptions au CFGA, 75 sessions dispensées par 36 organismes habilités. Un peu plus de la moitié des inscrits ont obtenu le certificat.

Les organismes de formation sont localisés dans 35 départements et les inscrits proviennent de 44 départements. De fortes disparités territoriales sont relevées puisque 4 régions entières ne comportent aucun organisme de formation habilité (Centre-Val de Loire, Corse, Grand-Est et Martinique), alors que 4 régions concentrent plus de 4 organismes habilités (Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et La Réunion).

Parmi les stagiaires, on compte 70 % de bénévoles, 20 % de salariés d'association et 10 % de personnes en service civique, ce qui révèle un détournement du CFGA, officiellement réservé aux bénévoles. Ce constat est interprété par la DJEPVA comme un révélateur du « manque de formation pour les salariés du secteur ».

Mais le principal enseignement de cette étude réside dans la reconnaissance unanime de la pertinence du CFGA : 98 % des stagiaires estiment qu'il leur a été utile et 92 % qu'il leur a permis de monter en compétences⁵.

Juris associations pour le Crédit Mutuel

➤ Pour aller plus loin :

- [Ebook gérer efficacement son association](#)
- [La formation professionnelle continue : un enjeu global, des spécificités associatives](#)

³ Arr. du 3 juill. 2025, JO du 4, texte n° 33

⁴ Gouvernement, « Le certificat de formation à la gestion associative (CFGA) – Résultats de l'enquête réalisée auprès des DRAJES en janvier 2024 », 3 avr. 2024

⁵ DJEPVA, « Le certificat de formation à la gestion associative (CFGA) – Enquête 2024 : les résultats », févr. 2025